

Allocution de Monsieur Aziz RABBAH
Ministre de l'Équipement et du Transport
Séance d'ouverture de l'assemblée générale de l'Organisation
Internationale de l'Aviation Civile

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ambassadeurs

Monsieur le Président du Conseil

Monsieur le Secrétaire Général

Messieurs les Présidents des Délégations

Mesdames et Messieurs

C'est avec un grand plaisir que je présente, de cette tribune et au nom du Gouvernement du Royaume du Maroc, mes plus chaleureuses félicitations au Secrétariat Général de notre organisation pour les efforts déployés pour réussir cette rencontre qui réunit les responsables des autorités de l'aviation civile du monde entier, et ce à travers l'organisation parfaite, les rapports des études et de suivi, les résumés des conférences, les projets de recommandations et les normes standards sur la base desquelles opère la communauté internationale dans l'aviation civile, en vue d'atteindre un développement régulier, sûr et durable pour ce secteur vital.

Depuis que le Royaume a adhéré à la convention de Chicago en novembre 1956, il a déployé d'énormes efforts pour développer une infrastructure aéroportuaire (aéroports et assistance à la navigation) à même de fournir des services dans le domaine aérien qui garantissent la sécurité des vols. Il a, dans ce sens, signé des conventions d'échanges dans le domaine du transport aérien avec les pays du monde pour concrétiser l'amitié entre les peuples et renforcer la paix en conformité avec les principes de la convention de Chicago et tenant compte de la situation géopolitique du Royaume du Maroc.

En se basant sur les prévisions de croissance du trafic aérien à moyen et long termes, et tenant compte des contraintes à venir, le Maroc a élaboré une stratégie dans le domaine de l'aviation civile qui s'étend jusqu'en 2035, et ce dans le contexte de la politique des grands chantiers menée par le Royaume.

Ainsi, les grands axes dans le domaine de l'aviation civile se présentent comme suit :

- **Le pôle des ressources humaines :**

Les administrations spécialisées travaillent sur la mise en œuvre du projet de création d'un pôle de formation dans les métiers de l'aviation civile, comprenant diverses disciplines. En plus des métiers classiques comme la formation des pilotes, les cadres supérieurs de gestion, les contrôleurs du trafic aérien et les techniciens de maintenance des appareils de navigation aérienne, ce pôle s'intéresse également à la formation dans le domaine de l'industrie de l'aéronautique et les métiers d'avenir pour répondre aux besoins des investisseurs du transport aérien et de l'industrie aéronautique, ainsi que pour assurer un niveau de sécurité élevé.

Nul n'ignore l'importance de la compétence de l'élément humain dans l'exercice de ses fonctions et son rôle dans la promotion du niveau de sécurité et l'amélioration de la qualité des services.

- **Le développement des infrastructures de base pour l'aviation :**

- **La stratégie aéroportuaire :**

En ce qui concerne les aéroports, un certain nombre de plateformes aériennes ont été construites et élargies, équipées avec du matériel pour assurer la sécurité de l'aviation. Les pistes aéroportuaires ont été aussi restaurées afin de pouvoir accueillir des avions modernes et de répondre à la demande croissante du nombre de passagers. Et dans ce cadre, les futurs projets se baseront sur le partenariat entre l'Etat et le secteur privé pour construire et gérer les aéroports, et principalement sur le partenariat public- privé (PPP).

- **La stratégie de la navigation aérienne et la sûreté et la sécurité de l'aviation :**

Quant à la navigation aérienne, nous travaillons sur la restructuration de l'espace aérien et la mise en œuvre de nouvelles procédures et règles publiées par l'OACI qui visent à accroître la capacité de l'espace aérien, et ce en construisant des voies directes et des procédures précises qui s'appuient sur les systèmes modernes de navigation par satellite, ainsi que la fourniture d'un

nouveau matériel approprié au réseau de communication, de navigation, de surveillance et d'échange de données. Ce qui permettra d'élever le niveau de la sécurité.

***Politique du transport aérien :**

La politique de la libéralisation et de la privatisation menée par le Gouvernement dans la gestion de l'économie marocaine s'applique aussi sur le transport aérien en levant les restrictions sur les droits du transport à travers la signature d'accords avec tous les pays qui le souhaitent. Nous nous basons ainsi sur l'approche de « l'open sky » et nous avancerons dans ce sens.

***la réforme législative :**

Dans l'objectif d'améliorer les services et de soulever le niveau de performance de tous les opérateurs, des lois et des normes standards ont été mises à jour à travers un code global qui comprend tous les aspects de l'aviation civile qui sera prochainement approuvé par l'appareil législatif de l'Etat, et pour que la mise en œuvre de ce code soit conforme avec les conventions internationales.

***les mesures d'accompagnement :**

Pour assurer la bonne mise en œuvre de ce plan et atteindre les objectifs, il est prévu de :

- Introduire de nouveaux systèmes de gestion dans le domaine des installations aéroportuaires en se basant sur le partenariat avec le secteur privé ;
- Entreprendre une réforme institutionnelle du secteur de l'aviation ;
- Encourager l'investissement dans le domaine du transport aérien et créer un climat favorable pour l'attraction de l'industrie aéronautique en partenariat.

Enfin, je remercie le Secrétariat Général de notre organisation pour les efforts déployés, et je souhaite à tous la réussite des travaux de cette session.